Nos imprimeurs ont une démarche durable

Afin de tenir compte des préoccupations de développement durable et de protection de l’environnement, nos imprimeurs ont l’obligation depuis 2012, dans le cadre de l’exécution des prestations, d’utiliser du papier recyclé ou répondant aux exigences de l’éco-label européen ou équivalentes pour tous les documents à imprimer.





Les titulaires des lots "impression" sont tenus de fournir le papier nécessaire aux travaux commandés. A cette fin ils doivent être en capacité de réaliser les prestations, dans le respect des délais demandés lors de la mise en concurrence et sous réserve des impossibilités techniques liées à la nature des travaux à effectuer, à partir des qualités suivantes :

1. Papier totalement ou partiellement recyclé sous un des labels suivants :

- “Ecolabel européen Copying paper"
- "Ecolobel Nordique The Swan "Printing paper"
- "Ecolabel allemand Blaue Engel "Recycled paper

2. Les papiers fabriqués à partir de fibres vierges issues de bois élevés dans des forêts gérées durablement et disposant d'un label d'éco-certification FCS ou PEFC.

3. Choix du papier

Les différents titulaires assurent une prestation de conseil en matière de choix de papier et en particulier en matière d'utilisation de papier totalement ou partiellement recyclé.

Infos pratiques

Notre imprimeur du Magny Mag' est :

Label Imprim’vert,

Certificat PEFC,

Certificat FSC,

Certificat PSO-ISO12647-2 (procédé de standardisation offset),

Certificat ecopass ISO 14001

Par ailleurs, il utilise des encres végétales, fait du tri sélectif étendu aux services administratifs. Les matériaux d’emballage recyclables

Sur simple demande, la société récupère les cartons et les palettes utilisés pour les livraisons afin de les réintégrer dans leur filière de recyclage.

En terme d'énergie la société est également impliquée : éteignage automatique des lampes, achat d’un véhicule de société Hybride, mise en veille des machines automatique...

Nos imprimeurs pour les autres supports de communication, sont :

Label Imprim’vert,

Certificat PEFC,

Certificat FSC,

Certificat PSO-ISO12647-2 (procédé de standardisation offset),

Certificat ecopass ISO 14001

Par ailleurs, ils utilisent des encres végétales, font du tri sélectif. Les matériaux d’emballage recyclables.

Sur simple demande, la société récupère les cartons et les palettes utilisés pour les livraisons afin de les réintégrer dans leur filière de recyclage.

En terme d'énergie la société est également impliquée : éteignage automatique des lampes, achat d’un véhicule de société Hybride, mise en veille des machines automatique...